

La FNEC FP-FO a posé en préambule le problème des formations en « constellation » du premier degré.

En effet, depuis la rentrée, les collègues se voient imposer, dans le cadre des plans mathématiques et français, la formation par constellations, qu'ils rejettent massivement.

Alors que la santé, notamment psychologique, des collègues est fragilisée par le contexte actuel, certains IA-DASEN maintiennent ces formations, continuant d'imposer les visites de conseillers pédagogiques, voire la présence de plusieurs pairs observateurs devant assister aux séances. Ces conditions de travail intenable ne peuvent et ne doivent pas perdurer !

L'abandon des formations en constellation est plus que jamais d'actualité.

Un avis majoritaire FSU-FO au CHSCT ministériel a été adopté le 3 décembre 2020. Il indique :
« *Le CHSCT-M a pris connaissance de la mise en œuvre des formations dites en "constellations" dans les départements.*

Les remontées faites par nos collègues nous inquiètent beaucoup et nous amènent à vous alerter sur les risques que ne manquera pas d'engendrer ce dispositif si sa mise en place se poursuit.

La co-observation, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs, qualifiés d'ami/critique ou de pair/expert, vont avoir des effets sur la santé de nos collègues : stress, culpabilisation, dévalorisation...

Dans ces conditions, le CHSCT-M demande :

- *Qu'aucune obligation ne soit faite pour participer à ces formations,*
- *Le respect de la liberté de s'inscrire dans toutes les autres formations proposées,*
- *Le maintien de la formation statutaire, sur temps de travail, librement choisie basée sur le volontariat des personnels.*

Considérant le risque de dégradation des conditions de travail et de santé des professeurs des écoles suite à la mise en place de la réforme de la formation qui impose un suivi par constellations, le CHSCTM demande la suspension de ce dispositif. »

La FNEC FP-FO a demandé d'indiquer sur quelle base réglementaire des enseignants pourraient-ils être contraints d'accueillir des collègues dans leur classe s'ils ne le souhaitent pas ou contraints d'aller observer un autre collègue dans sa classe s'ils ne le souhaitent pas.

Les représentants du ministre n'ont pas répondu à ces questions se bornant à indiquer que « des enseignants engagés dans ce dispositif ont fait part de leur satisfaction ».

Nous avons de notre côté au contraire affirmé que de très nombreux collègues ont fait part de leur insatisfaction ! Cette appréciation a été largement partagée par d'autres organisations syndicales et toutes les organisations syndicales ont rappelé que la formation continue doit reposer sur l'adhésion des personnels, ce qui n'est pas le cas actuellement avec les formations « en constellation ».

La FNEC FP-FO réaffirme qu'aucune disposition réglementaire ou statutaire ne permet d'imposer de telles « observations entre pairs » à des enseignants qui le refusent.

La FNEC FP-FO demande l'abandon des formations « en constellation ».

Agenda social – GT Formation du mercredi 9 décembre 2020

Dans ce GT, les représentants du ministre se sont contentés de recueillir les avis des organisations syndicales. La FNEC FP-FO a indiqué qu'elle souhaitait obtenir des réponses aux questions et revendications portées. Ce GT était cadré par une série de questions proposées par l'administration.

Thème 1 : comment renforcer la place de la formation continue de tous les personnels ?

Comment repenser l'organisation de la formation dans le premier degré ? Comment remodeler les 108h et intégrer les formations à l'initiative des professeurs ? Quels les volumes, quels contenus, quelles modalités ? Comment repenser la formation des professeurs en collectant les besoins au plus près des environnements de travail et en tenant compte des demandes des professeurs du second degré ? Quels les volumes, quels contenus, quelles modalités ? Comment favoriser une formation répondant aux besoins des personnels et à leurs demandes dans le cadre du schéma directeur de la formation ? Quelle gouvernance académique ?

FO : La FNEC FP-FO considère que la formation initiale et continue, tout au long de la carrière, est un droit statutaire. Elle rappelle qu'étant un droit, la formation doit être librement consentie et choisie. Elle demande que les modules de formation avec le panel le plus large de sujets proposés soient intégralement organisés sur le temps de travail et que les frais de déplacements et de repas sur le lieu de formation soient remboursés. Il dénonce les tentatives de mise en place de formation à distance. Il s'oppose à l'introduction dans la Fonction publique du Compte Personnel de Formation (CPF), lié à la mise en œuvre du CPA dans la Fonction publique.

La FNEC FP-FO exige l'abrogation du décret 2019-935 du 6 septembre 2019 qui permet d'imposer des formations pendant les vacances qui sont déjà largement utilisées par les enseignants pour leurs préparations et corrections.

La FNEC FP-FO exige que la formation continue soit maintenue dans le cadre réglementaire actuellement en vigueur, c'est-à-dire sur le temps de travail, et revendique que le remplacement soit systématiquement assuré pour les enseignants.

Dans le premier degré, la FNEC FP-FO rappelle que 36 semaines de formations sont réglementairement prévues dans la carrière. Concernant les animations pédagogiques à hauteur de 18h dans les obligations de service des enseignants du premier degré, la FNEC FP-FO rappelle que la notion d'animation pédagogique obligatoire n'existe pas et exige que les enseignants puissent librement choisir leurs animations pédagogiques.

La FNEC FP-FO s'oppose à la logique du « pilotage par l'évaluation » affirmé dans la loi dite « pour une École de la confiance » en particulier les évaluations d'établissements qui peuvent être utilisées pour imposer des formations. Elle s'oppose de même aux accompagnements PPCR qui imposent formations, visites successives, et qui se multiplient dans les départements.

Thème 2 : quelles évolutions de la gouvernance académique de la formation ? Comment déconcentrer une partie des plans académiques de formation vers les bassins d'éducation qui formaliseraient des plans locaux de formation inter degré ? Comment favoriser l'autonomie de la gestion de la formation ?

FO : Nous ne sommes pas demandeurs de ces modifications qui viseraient à accentuer la territorialisation et la logique de fusion des corps. Le droit à la formation continue est un droit statutaire défini pour chaque corps.

Thème 3 : comment donner à chacun la possibilité de construire son propre parcours de formation tout au long de sa carrière, suivant ses projets professionnels ?

FO : En rétablissant une vraie formation continue choisie avec un large choix de sujet, en particulier avec la garantie d'une véritable offre de formation aux concours internes.

Thème 4 : comment permettre aux collectifs de travail au niveau de chaque école et de chaque établissement scolaire de se développer, de formaliser leurs besoins de formation, de définir leur mise en œuvre et d'analyser les résultats jusque dans la classe ?

FO : À nouveau, nous ne sommes pas demandeurs de ces modifications qui viseraient à accentuer la territorialisation. Le plan de formation doit être établi au niveau départemental, corps par corps, et proposé aux enseignants qui se déterminent individuellement comme le prévoit leur statut de fonctionnaire d'État. Rien n'empêche les enseignants d'une équipe de choisir d'effectuer ensemble une même formation, mais cela n'a pas à être imposé.

Thème 5 : comment opérationnaliser la formation en créant une organisation des services académiques permettant la coordination de tous les services académiques et départementaux qui participent à la formation de l'ensemble des personnels ?

FO : Nous ne voyons pas le bénéfice qu'en retireraient les personnels. Avoir un service académique de formation continue nous pose problème en particulier pour les personnels des corps à gestion départementale (PE notamment).